



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **6 novembre 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Pierre-Yves LOEPFE**

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

**Monsieur Pierre-Yves LOEPFE**

**Conseiller municipal**

Quatrième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 "*Vandœuvres Pour Vous*" pour la fin de la période législative 2011-2015.

Monsieur Pierre-Yves LOEPFE succède à Monsieur Mathieu ERBEIA, démissionnaire.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Vandœuvres, le 15 novembre 2012

Le Président du conseil municipal  
**Christophe IMHOOS**